



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique monétaire

Question écrite n° 38090

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la décision récente des autorités monétaires européennes d'augmenter de 2,5 % à 3 % le taux de refinancement auprès de la Banque centrale européenne. L'utilisation par la Banque centrale européenne de l'arme de la hausse des taux pose un certain nombre de questions auxquelles le gouverneur de l'institution n'a répondu que très partiellement. Selon lui, en effet, l'augmentation de la masse monétaire de plus de 6 % depuis un an nécessitait un relèvement des taux d'intérêt pour museler l'accroissement de la liquidité. Il semble bien que les dirigeants de la Banque centrale européenne aient pris le risque de contrarier la reprise de l'activité économique que connaît actuellement la zone euro. Et cela d'autant plus que les statistiques récentes montrent que la menace inflationniste reste faible, s'établissant à 1,2 %, c'est-à-dire loin des 2 % que s'était fixé l'établissement de Francfort pour décider d'intervenir. Comment en effet peut-on s'inquiéter de l'accroissement de la liquidité tel qu'il est constaté actuellement, au moment où la reprise économique nécessite logiquement davantage de monnaie ? Si les marchés financiers ont salué la décision de la Banque centrale européenne, rien ne dit que cette convergence d'appréciations puisse être de nature à garantir la poursuite de la reprise économique. En conséquence, il lui demande de rappeler aux responsables de la Banque centrale les préoccupations des gouvernements de la zone euro face à des initiatives non conformes au cadre d'intervention prévu lors de la mise en place de la Banque centrale européenne.

Texte de la réponse

Le conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne s'est décidé en toute indépendance lorsqu'il a relevé son principal taux directeur de 2,5 % à 3 %. Sa décision valide le scénario macro-économique retenu par le Gouvernement pour préparer le projet de loi de finances, qui est celui d'une nette accélération de la croissance dans la zone euro. Elle ne remet donc en aucun cas en cause les termes du dialogue entre l'Euro 11 et la Banque centrale européenne, tels qu'ils apparaissent par exemple dans les programmations pluriannuelles de finances publiques, qui se fondent sur une analyse partagée de la croissance. La France se trouve dans une position particulièrement favorable de ce point de vue puisque, de l'avis unanime, la croissance devrait y être supérieure à celle de la moyenne de la zone euro et plus encore à celle de ses deux grands partenaires, Allemagne et Italie. Les dernières nouvelles conjoncturelles, disponibles depuis début novembre, conduisent d'ailleurs à réviser à la hausse les prévisions de croissance française (au moins 3 %).

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38090

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6772

Réponse publiée le : 31 janvier 2000, page 685